

Rapport
annuel

2019



Bureau du défenseur du
consommateur en
matière d'assurances



Consumer Advocate for Insurance.

Défenseur du consommateur en
matière d'assurances.

Le 17 mars 2020

L'honorable Daniel Guitard
Président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
Édifice de l'Assemblée législative
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Monsieur le Président,

Conformément au paragraphe 10(1) de la *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances*, je suis heureuse de vous soumettre le rapport annuel des activités du Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances pour l'année civile 2019. De plus, vous y trouverez un résumé du montant total des dépenses mises à la charge des assureurs titulaires d'une licence et le montant payé par chacun d'eux pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michèle Pelletier
Défenseure du consommateur en matière d'assurances du Nouveau-Brunswick.

270, avenue Douglas, pièce 406
Bathurst (Nouveau-Brunswick)
E2A 1M9
506-549-5555
1-888-283-5111
506-549-5559 télécopieur/facsimile
1-877-549-5559
nb@cai-dma.ca
www.insurance-assurance.ca

TABLES DES MATIÈRES

AVANT PROPOS	Page 1
MESSAGE DE LA DÉFENSEURE	Page 1
INTRODUCTION	Page 4
MANDAT DU DÉFENSEUR DU CONSOMMATEUR	Page 5
ACTIVITÉS DU BUREAU DU DÉFENSEUR EN MATIÈRE D'ASSURANCES	Page 6
BUREAU DU DÉFENSEUR DU CONSOMMATEUR DEMANDES TRAITÉES PAR LE BUREAU DU DÉFENSEUR	Page 7
REQUÊTES TRAITÉES PAR LE BUREAU DU DÉFENSEUR	Page 8
REPARTITION DES DÉPENSES DU BUREAU	Page 12
ANNEXE A : RELEVÉ DES COTISATIONS	Page 13

À NOTRE SUJET

Le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances est une entité créée par la loi dans le but d'aider les Néo-Brunswickois ayant des problèmes reliés aux assurances. Tout consommateur ayant des questions, plaintes, préoccupations avec ses assurances peut compter sur notre équipe expérimentée afin de les aider.

Nous pouvons facilement être rejoints par téléphone par notre numéro sans frais ou encore par notre site Web. Bien sûr, les consommateurs peuvent également se rendre à nos bureaux. L'équipe se fait un devoir de répondre rapidement, avec courtoisie et professionnalisme, aux demandes des consommateurs.

MESSAGE DU DÉFENSEUR

Il semble bien que les années se suivent et se ressemblent. En effet, la tendance observée depuis deux ans continue. Les assureurs ont encore demandé des augmentations significatives de leurs tarifs d'assurance automobile et ces augmentations ont été bien au-delà de 3%. Donc, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick a tenu encore cette année plusieurs audiences et d'autres sont prévues pour l'année 2020. Nous ne le répèterons pas assez souvent, en tant qu'assuré, il est important de maintenir un bon dossier de conduite et de magasiner ses assurances.

L'assurance habitation qui n'est pas obligatoire, est beaucoup moins réglementée. Les compagnies peuvent donc augmenter leurs primes sans avoir à demander à quiconque. Encore cette année, ce secteur a vu des augmentations majeures. Il est donc important que les assurés discutent avec leur agent afin d'obtenir le meilleur prix et les meilleures protections. Nous encourageons les assurés à vérifier leur police afin de s'assurer qu'ils ont ce dont ils ont besoin. Des nouvelles protections deviennent disponibles sur le marché et il est important que les assurés soient mis au courant. Les assurés peuvent aussi magasiner afin d'avoir le meilleur prix possible.

Les appels reçus sont de plus en plus complexes et nous continuons d'aider les consommateurs ayant des problèmes d'assurance à mieux comprendre leur contrat et à tenter de les guider. Des consommateurs informés qui comprennent leur police est important et primordial. Il est donc important de remplir le mandat et faire de l'éducation auprès des assurés.

Notre projet majeur de vérification des pratiques de souscriptions des assureurs a eu lieu cette année. Nous avons donc procédé à l'évaluation de ces pratiques. Bien que la majorité des compagnies respectent la loi, d'autres ont été avisées qu'elles enfreignaient certains articles. Après discussion avec les compagnies, nombreuses ont modifié leurs pratiques afin de se conformer à la Loi.

Nous avons continué de demander pour une révision de La Loi sur les assurances du Nouveau-Brunswick, qui rappelons-nous n'a pas subi de changement majeur depuis de nombreuses années. Le processus a débuté l'an dernier et se poursuivra cette année. Nous espérons que cette révision continuera et connaîtra un dénouement positif pour les consommateurs du Nouveau-Brunswick. De nombreuses provinces offrent de bonnes protections à leurs résidents. Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises devraient aussi pouvoir compter sur les meilleures protections possibles.

En ce qui a trait au processus d'évaluation des tarifs d'assurance automobile, nous croyons qu'il est temps que ce processus soit révisé. La Commission fait du bon travail. Cependant, le système qui a été mis en place en 2005 n'a pas été modifié depuis. Certaines provinces canadiennes ont modifié le leur afin d'aider toutes les parties prenantes, assureurs et assurés et faciliter le processus. Nous désirons que le marché demeure compétitif et que les compagnies d'assurance continuent d'offrir leurs produits aux assurés du Nouveau-Brunswick.

Encore cette année, nous avons connu une hausse d'achalandage du point de vue des appels et des demandes sur notre site. Le personnel dévoué démontre son expertise à tous les jours afin d'aider les consommateurs. Cinquante-deux pour cent des plaintes reçues sont reliées à l'assurance automobile, une légère hausse comparativement à l'an dernier. Tant qu'à l'assurance habitation, elle compte pour vingt-huit pour cent des demandes d'aide. De plus, bien que nous ayons reçu la majorité des demandes par téléphone, de plus en plus nous voyons une augmentation de demandes sur notre site web.

Anne-Marie Ramsay, notre défenseure adjointe a pris une retraite bien méritée cette année. Après son départ, de nombreux consommateurs appelaient toujours pour elle. C'est donc important de souligner son départ et la remercier de bons services offerts depuis qu'elle était avec nous. Nous sommes bien chanceux puisqu'elle a accepté de nous donner un coup de main en période d'achalandage.

Nous avons donc accueilli une nouvelle défenseure adjointe, Brigitte Latulippe. Cette dernière compte de nombreuses années dans le domaine des assurances. Nous avons été chooyés qu'elle accepte de se joindre à notre équipe. Elle va certes être un membre important de notre bureau.

Nous réitérons que nous continuerons de travailler avec acharnement afin d'aider les assurés du Nouveau-Brunswick.

Comme nous l'avons fait l'an dernier, nous incluons quelques histoires à succès dans notre rapport. Ces histoires démontrent que notre bureau est un service important pour les gens du Nouveau-Brunswick et qu'il les aide grandement.

HISTOIRE À SUCCÈS

Une compagnie d'assurance a enlevé les crédits à un jeune assuré ayant reçu une contravention pour conduite après minuit. Or, le règlement stipule que seulement les infractions retrouvées à l'annexe A dudit règlement annulent ces crédits. Alors, après avoir reçu l'appel de l'assuré, le bureau a immédiatement fait les démarches auprès de la compagnie d'assurance afin que celle-ci se conforme au règlement et remette en place les crédits. Papa et fiston étaient bien contents du résultats puisque les primes n'ont pas augmenté.



INTRODUCTION

Le bureau du défenseur du consommateur est le seul bureau de ce genre au Canada. Les consommateurs du Nouveau-Brunswick peuvent compter sur l'appui de professionnels afin de répondre aux plaintes ou aux questions relativement à leurs assurances. Que ce soit l'assurance auto, habitation, vie, invalidité, notre équipe offre un service bilingue, confidentiel et gratuit. De plus, nous offrons de l'information générale à propos des assurances. Ces services sont financés, au pro rata, par les compagnies d'assurances faisant affaires au Nouveau-Brunswick.

Le défenseur du consommateur en matière d'assurances est en poste depuis le 1^{er} janvier 2005. Nous avons maintenant le plaisir de présenter le rapport annuel pour l'année civile 2019.

Le rapport annuel est soumis conformément au paragraphe 10(1) de la Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances, qui se lit comme suit :

10(1) Le défenseur doit faire rapport annuellement à l'Assemblée législative sur ce qui suit :

- a) Les activités du bureau du défenseur pour l'année précédente;*
- b) Le montant total mis à la charge des assureurs titulaires d'une licence pour l'année précédente, en application de l'article 11, ainsi que le montant payé par chacun d'eux.*

Ce quinzième rapport annuel porte principalement sur les exigences liées au paragraphe 10(1) susmentionné de la Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances.

MANDAT DU DÉFENSEUR DU CONSOMMATEUR

Le défenseur est un fonctionnaire de l'Assemblée législative.

Conformément au paragraphe 7(1) de la Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances, les fonctions du défenseur sont les suivantes :

7(1) Le défenseur doit :

- a) *passer en revue les lignes directrices et les pratiques de souscriptions des assureurs, des courtiers et des agents et faire rapport de toute pratique interdite de souscription au surintendant;*
- b) *procéder à des enquêtes sur les assureurs, courtiers et agents concernant ce qui suit :*
 - (i) *les primes facturées pour les contrats d'assurances,*
 - (ii) *la disponibilité des contrats d'assurances;*
- c) *répondre aux demandes de renseignements concernant les assurances;*
- d) *élaborer et diriger des programmes d'éducation concernant les assurances afin d'informer les consommateurs;*
- e) *accomplir toute autre tâche ou enquête concernant les assurances ou l'industrie des assurances qui lui est prescrite par l'Assemblée législative.*

Le paragraphe 7(2) prévoit que le défenseur « peut comparaître devant la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick [...] dans le but de représenter les intérêts des consommateurs [...] ».

HISTOIRE À SUCCÈS

Un assureur avait mis son assuré complètement responsable d'un accident de voiture. L'assuré maintenait qu'il ne l'était pas. Après avoir étudié les circonstances et avoir regardé au règlement, le bureau a fait les démarches auprès de l'assureur puisque nous étions convaincus que l'assuré ne devait pas être 100 % responsable de cet accident de la route. Suivant nos conversations avec l'assureur, ce dernier a reconnu que son assuré devait plutôt être tenu 50 % responsable. Le client était bien satisfait du dénouement.



ACTIVITÉS DU BUREAU DU DÉFENSEUR EN MATIÈRE D'ASSURANCES

Encore cette année, le bureau a été occupé. Les employés ont participé à des ateliers de perfectionnement à plusieurs reprises. De plus, la défenseure est allée à plusieurs conférences nationales traitant des assurances auto, habitation et vie. Ces ateliers, cours sont très enrichissants et pertinents et aident le personnel dans l'exécution de leurs tâches.

De nombreuses audiences ont eu lieu devant la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick. Encore cette année, la défenseure a décidé de faire témoigner un assuré devant la commission afin qu'il ait la chance de s'exprimer sur les impacts et répercussions directs des augmentations des tarifs d'assurance automobile. Cette expérience s'est bien déroulée et s'est encore une fois avérée positive pour ce cas en particulier.

A de nombreuses reprises, la défenseure a donné des entrevues aux différents journaux, radios et télévisions de la province. Cela permet d'informer les gens du Nouveau-Brunswick sur les différents enjeux reliés aux assurances.

Les années qui suivent vont présenter des défis pour notre bureau. D'autres changements devront être apportés à notre loi. Nous espérons donc continuer de travailler en équipe avec le milieu afin d'offrir des meilleures protections aux consommateurs du Nouveau-Brunswick.

Encore une fois, l'année a été bien remplie.

BUREAU DU DÉFENSEUR DU CONSOMMATEUR

Le Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances a officiellement commencé ses activités le 7 mars 2005. Le bureau compte quatre employés permanents et une employée occasionnelle. Outre la défenseure, les employés sont :

Pauline Lafortune, adjointe administrative

Sandra Godin, défenseure adjointe

Brigitte Latulippe, défenseure adjointe

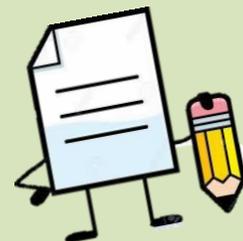
Anne-Marie Ramsay, défenseure adjointe (employée occasionnelle)

Solange Godin, adjointe administrative (employée occasionnelle)

Le bureau se trouve à la Place Keystone, pièce 406, au 270, avenue Douglas, à Bathurst, au Nouveau-Brunswick.

HISTOIRE À SUCCÈS

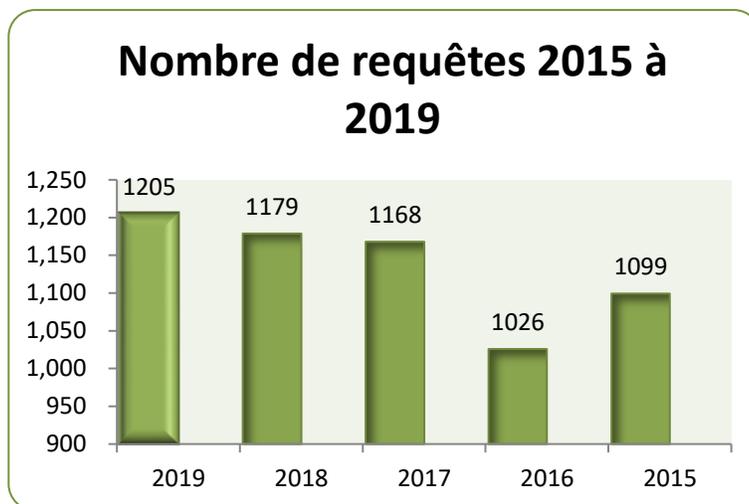
Nous avons reçu un appel d'un client mécontent suite à une demande d'indemnité pour dommages causés à sa piscine. La compagnie d'assurance alléguait lui avoir fait une offre qui était restée sans réponse; elle avait donc fermé le dossier puisque le délai de prescription était dépassé. Le client a expliqué qu'il avait appelé à plusieurs reprises mais avait été incapable de rejoindre la personne responsable de son dossier. Suivant notre implication, nous nous sommes rendus compte que la compagnie n'avait jamais fait parvenir à l'assuré le formulaire de preuve de perte de sinistre. La compagnie ne pouvait donc plus invoquer le délai dépassé comme moyen de défense. Par conséquent, l'assureur a refait son offre et le client l'a acceptée et nous avons fermé le dossier. Ce client était bien heureux du dénouement.



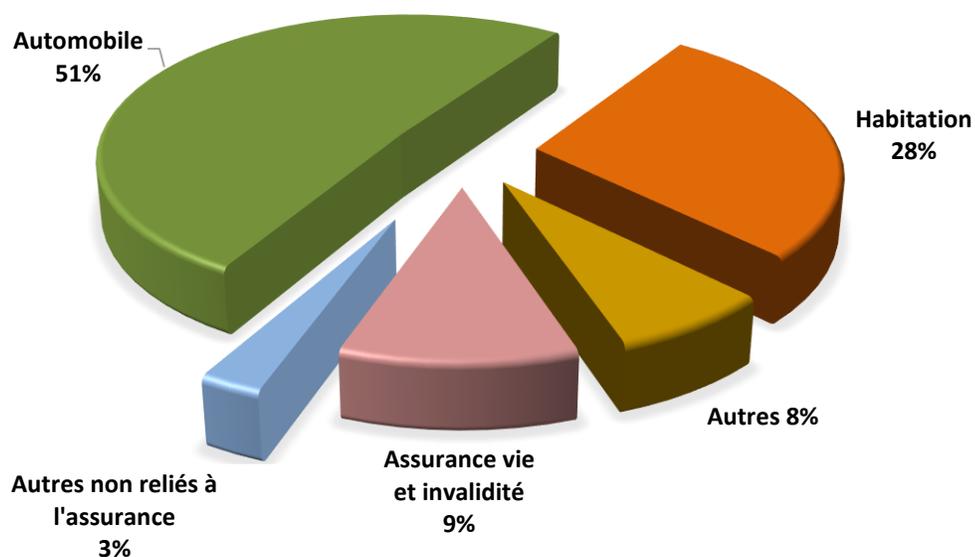
REQUÊTES TRAITÉES PAR LE BUREAU DU DÉFENSEUR

NOMBRE DE REQUÊTES

Nous avons traité 1205 requêtes au cours de l'année 2019 et le tableau ci-après démontre une comparaison de demandes entre les cinq dernières années.



RÉPARTITION DE DOSSIERS PAR TYPES D'ASSURANCES



NATURE DES REQUÊTES

Le tableau ci-dessous illustre les principaux secteurs de préoccupation des consommateurs en matière d'assurances.

	Nombre	(%)
Réclamations	448	37.2%
Primes	548	45.5 %
Informations	185	15.4 %
Autres	24	2.0 %

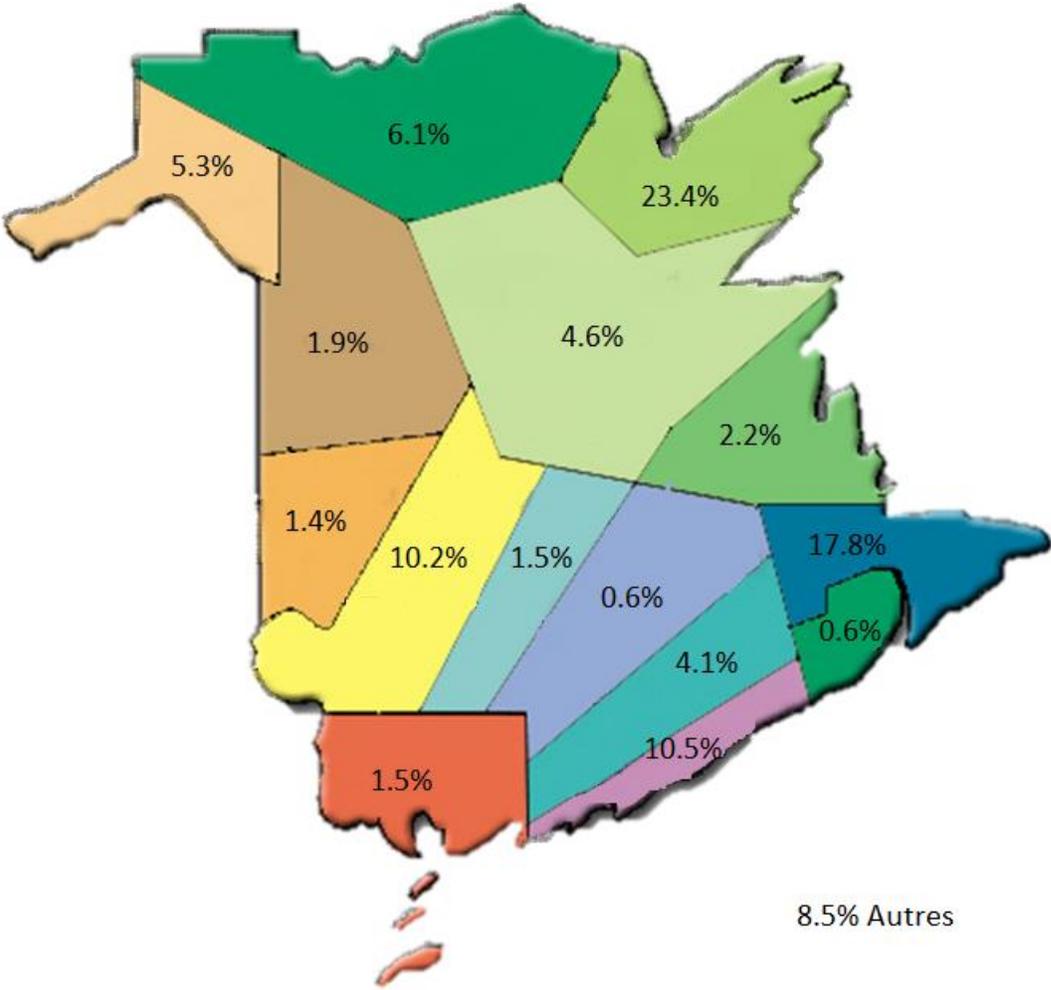
ORIGINE DES REQUÊTES

Nous avons reçu des demandes d'information de plusieurs catégories de personnes et le tableau suivant décrit l'utilisation par chacune des catégories qui utilisent notre bureau.

	Nombre	(%)
Public	1081	90.0%
Courtiers	10	0.8%
Assureurs	46	3.8%
Experts en sinistres	16	1.3%
Agents	4	0.3%
Autres	48	3.8%

RÉPARTITION PAR COMTÉS

Nous avons compilé les requêtes par comtés, comme démontré par le tableau qui suit.



LANGUE

	<i>Nombre</i>	<i>(%)</i>
Français	563	47%
Anglais	642	53%

HISTOIRE À SUCCÈS

*Nous avons reçu un appel d'un assuré mécontent qui venait de se faire voler sa motoneige. L'assureur refusait de lui rembourser la valeur à neuf du véhicule. L'assuré alléguait que lorsqu'il avait assuré sa motoneige, il avait fait certain d'avoir cette protection supplémentaire. Or, la compagnie disait qu'elle n'offrait jamais ce genre de protection. Nous avons pris le dossier et avons demandé d'entendre les conversations téléphoniques tenues entre l'assuré et l'agent de l'assureur. Cette conversation a confirmé la position de l'assuré. L'assureur a donc décidé d'indemniser l'assuré, et ce même si elle n'offrait pas cette protection, puisque l'agent avait bien dit à l'assuré que son véhicule était assuré ***valeur à neuf***.*



REPARTITION DES DÉPENSES DU BUREAU

Le paragraphe 11(1) de la Loi du défenseur du consommateur stipule ce qui suit : « Le défenseur doit chaque année, aussitôt que possible après la fin de chaque année financière, en se référant aux Comptes publics et en effectuant toutes enquêtes ou recherches complémentaires jugées nécessaires, déterminer et attester le montant total des dépenses engagées par la province du fait ou à l'occasion de l'application de la présente loi pendant l'année financière précédente et le montant des dépenses ainsi déterminé et attesté par le défenseur est définitif pour toutes les fins du présent article. »

L'alinéa 11(3)a) permet au défenseur du consommateur de répartir les dépenses en fonction de toute catégorie particulière d'assurance, comme il est stipulé ci-après :

« dans le cas où une fraction du montant total de ces dépenses a été exposée directement ou indirectement pour une catégorie donnée d'assurance, le défenseur en fixe le montant et la répartit entre les assureurs offrant cette catégorie d'assurance, la quote-part de chaque assureur étant proportionnelle à ses recettes nettes au titre de cette catégorie d'assurance par rapport à la masse totale des recettes nettes réalisées à ce titre par l'ensemble de ces assureurs; »

Ainsi, le défenseur du consommateur a déterminé que le montant total de ses dépenses pour l'année financière ayant pris fin le 31 mars 2019 devait être réparti comme suit, aux fins de cotisation :

80 % entre les assureurs bien et responsabilité

20 % entre les assureurs vie et santé

Le montant total des dépenses engagées pour l'année financière se terminant le 31 mars 2019 s'élevait à 505,175.83 dollars. Ce montant a été réparti entre tous les assureurs titulaires d'une licence au Nouveau-Brunswick, par un avis de cotisation émis à l'endroit de chaque compagnie. Jointe à l'**annexe A** est la répartition du montant total qui a été soumis à tous les assureurs titulaires d'une licence pour l'année précédente, ainsi que le montant payé par chacun d'eux.

Annexe A : Relevé des cotisations

Compagnie	Montant Cotisation	Montanat payé
Acadie Vie	\$ 1,946.17	\$ 1,946.17
ACTRA Fraternal Benefit Society	\$ 3.38	
American Bankers Life Assurance Company of Florida	\$ 838.00	\$ 838.00
Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie	\$ 4,277.75	
Blue Cross Life Insurance Company of Canada	\$ 3,888.86	\$ 3,888.86
The Canada Life Assurance Company	\$ 9,933.46	\$ 9,933.46
Canadian Premier Life Insurance Company	\$ 357.80	\$ 357.80
Combined Insurance Company of America	\$ 1,778.30	
CUMIS Life Insurance Company	\$ 525.10	
The Empire Life Insurance Company	\$ 466.86	\$ 466.86
Scotia Life Insurance Company	\$ 250.34	
The Grand Orange Lodge of British America Benefit Fund	\$ 5.82	\$ 5.82
The Great-West Life Assurance Company	\$ 6,460.55	\$ 6,460.55
The Independent Order of Foresters	\$ 7.89	
Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc.	\$ 4,429.08	\$ 4,429.08
Knights of Columbus	\$ 720.87	\$ 720.87
Life Insurance Company of North America	\$ 21.89	\$ 21.89
London Life Insurance Company	\$ 6,458.20	\$ 6,458.20
The Manufacturers Life Insurance Company	\$ 19,838.82	
New York Life Insurance Company	\$ 45.93	\$ 45.93
Allianz Life Insurance Company of North America	\$ -	
The Order of United Commercial Travelers of America	\$ 2.72	
SSQ, Société d'Assurance-Vie inc.	\$ 760.04	\$ 760.04
Reliable Life Insurance Company	\$ 2.72	\$ 2.72
Sun Life Assurance Company of Canada	\$ 13,305.38	\$ 13,305.38
United American Insurance Company	\$ 0.38	\$ 0.38
The Wawanesa Life Insurance Company	\$ 369.54	
Humania Assurance Inc	\$ 146.16	\$ 146.16
CIGNA Life Insurance Company of Canada	\$ 23.67	
American Income Life Insurance Company	\$ 806.91	\$ 806.91
Co-operators Life Insurance Company	\$ 1,820.29	\$ 1,820.29
The Equitable Life Insurance Company of Canada	\$ 617.16	
La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc.	\$ -	
Primerica Life Insurance Company of Canada	\$ 148.42	\$ 148.42
Western Life Assurance Company	\$ 171.72	\$ 171.72
CompCorp Life Insurance Company	\$ -	
CIBC Life Insurance Company Limited / Compagnie d'assurance-vie CIBC Limitée	\$ 91.12	
La Capitale Financial Security Company	\$ 91.02	\$ 91.02
BMO Life Assurance Company	\$ 630.87	\$ 630.87
First Canadian Insurance Corporation	\$ 660.37	\$ 660.37
TD Life Insurance Company	\$ 78.81	
Assurance-Vie Banque Nationale Compagnie d'Assurance-Vie	\$ 523.22	\$ 523.22
Pavonia Life Insurance Company of Michigan	\$ 7.14	\$ 7.14
RBC Life Insurance Company	\$ 1,366.21	\$ 1,366.21

Compagnie	Montant Cotisation	Montanat payé
Hartford Life Insurance Company	\$ -	
L'Excellence Compagnie d'assurance-vie	\$ 214.55	\$ 214.55
American Health and Life Insurance Company	\$ 94.31	\$ 94.31
Gerber Life Insurance Company	\$ 10.24	\$ 10.24
Ivari	\$ 418.20	
BMO Life Insurance Company	\$ 38.42	\$ 38.42
Trans Global Life Insurance Company	\$ 2.54	\$ 2.54
Foresters Life Insurance Company	\$ 269.13	
Desjardins Sécurité financière compagnie d'assurance vie	\$ 3,987.30	
Chubb Life Insurance Company of Canada	\$ 755.81	\$ 755.81
Medavie Inc.	\$ 10,667.66	\$ 10,667.66
L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance	\$ 94.88	\$ 94.88
Assurant Life of Canada	\$ 33.63	\$ 33.63
La Survivance – Voyage, compagnie d'assurance	\$ 25.46	\$ 25.46
SSQ, Insurance Company Inc.	289.89	
La Capitale Civil Service Insurers Inc	254.19	\$ 254.19
Affiliated FM Insurance Company	\$ 555.20	\$ 555.20
Factory Mutual Insurance Company	\$ 3,682.11	\$ 3,682.11
Allstate Insurance Company of Canada	\$ 15,486.55	\$ 15,486.55
American Bankers Insurance Company of Florida	\$ 4,034.74	\$ 4,034.74
Euler Hermes North America Insurance Company	\$ 58.94	\$ 58.94
The American Road Insurance Company	\$ 84.35	\$ 84.35
Belaire Insurance Company inc	\$ -	
The Boiler Inspection and Insurance Company of Canada	\$ 263.54	\$ 263.54
Carleton Mutual Insurance Company	\$ -	
Chicago Title Insurance Company	\$ 162.93	\$ 162.93
CorePointe Insurance Company	\$ 1.02	
Chubb Insurance Company of Canada	\$ 3,436.19	\$ 3,436.19
AIG Insurance Company of Canada	\$ 5,940.16	
Continental Casualty Company	\$ 684.93	
Co-operators General Insurance Company	\$ 20,395.58	
CUMIS General Insurance Company	\$ 2,373.56	
Ecclesiastical Insurance Office Public Limited Company	\$ 1,569.72	\$ 1,569.72
Economical Mutual Insurance Company	\$ 28,701.50	\$ 28,701.50
Elite Insurance Company	\$ 4,344.01	
Federal Insurance Company	\$ 0.68	\$ 0.68
Sonnet Insurance Company	\$ 1,008.43	\$ 1,008.43
Canadian Premier General Insurance Company	\$ 57.59	\$ 57.59
First North American Insurance Company	\$ 134.14	\$ 134.14
Fundy Mutual Insurance Company	\$ -	
Aviva Insurance Company of Canada	\$ 22,619.07	\$ 22,619.07
Gore Mutual Insurance Company	\$ 12.53	\$ 12.53
Wynward Insurance Group	\$ 1,197.45	\$ 1,197.45
Great American Insurance Company	\$ 402.09	\$ 402.09
The Guarantee Company of North America	\$ 2,865.41	
Intact Insurance Company	\$ 31,164.82	\$ 31,164.82

Compagnie	Montant Cotisation	Montanat payé
Hartford Fire Insurance Company	\$ 6.44	\$ 6.44
La Compagnie d'Assurances Jevco	\$ -	
Echelon General Insurance Company	\$ 2,403.70	
Liberty Mutual Insurance Company	\$ 16,135.57	\$ 16,135.57
Lloyd's Underwriters	\$ 20,059.88	\$ 20,059.88
The Missisquoi Insurance Company	\$ -	
Motors Insurance Corporation	\$ -	
XL Reinsurance America Inc.	\$ 96.20	\$ 96.20
The Personal Insurance Company	\$ 8,028.15	
The Portage la Prairie Mutual Insurance Company	\$ 3,166.89	
TD Home and Auto Insurance Company	\$ 207.99	\$ 207.99
Royal & Sun Alliance Insurance Company of Canada	\$ 15,572.25	\$ 15,572.25
Scottish & York Insurance Co. Limited	\$ -	
Security National Insurance Company	\$ 18,584.67	\$ 18,584.67
Sentry Insurance a Mutual Company	\$ 3.73	\$ 3.73
SouthEastern Mutual Insurance Company	\$ 3,441.27	\$ 3,441.27
The Sovereign General Insurance Company	\$ 4,696.98	\$ 4,696.98
Stanley Mutual Insurance Company	\$ 2,426.40	\$ 2,426.40
St. Paul Fire and Marine Insurance Company	\$ 372.61	\$ 372.61
Tokio Marine & Nichido Fire Insurance Co. Ltd.	\$ 115.51	
Traders General Insurance Company	\$ 3,464.64	
Trafalgar Insurance Company of Canada	\$ 553.84	\$ 553.84
Unifund Assurance Company	\$ 12,450.75	\$ 12,450.75
Wawanesa Mutual Insurance Company	\$ 38,692.65	\$ 38,692.65
Western Surety Company	\$ 350.94	\$ 350.94
Sompo Japan Nipponkoa Insurance Inc.	\$ 4.06	\$ 4.06
Zurich Insurance Company Ltd	\$ 1,731.64	
The Dominion of Canada General Insurance Company	\$ 7,024.13	\$ 7,024.13
Primum Insurance Company	\$ 7,312.06	\$ 7,312.06
Westport Insurance Corporation	\$ 647.33	\$ 647.33
COSECO Insurance Company	\$ 733.71	
Canadian Universities Reciprocal Insurance Exchange	\$ 263.20	\$ 263.20
RBC Insurance Company of Canada	\$ 355.68	\$ 355.68
Canadian Lawyers Insurance Association (CLIA)	\$ 261.85	\$ 261.85
Stewart Title Guaranty Company	\$ 334.34	\$ 334.34
TD General Insurance Company	\$ -	
Travelers Insurance Company of Canada	\$ 1,237.08	\$ 1,237.08
Novex Insurance Company	\$ 128.72	\$ 128.72
Pembridge Insurance Company	\$ 7,317.81	\$ 7,317.81
First American Title Insurance Company	\$ 1.02	\$ 1.02
Mitsui Sumitomo Insurance Company Limited	\$ 32.52	\$ 32.52
Federated Insurance Company of Canada	\$ 782.49	
United General Insurance Corporation	\$ 2,491.44	\$ 2,491.44
Green Shield Canada	\$ 754.38	\$ 754.38
Sunderland Marine Mutual Insurance Company Limited	\$ -	
Protective Insurance Company	\$ 16.26	

Compagnie	Montant Cotisation	Montanat payé
Old Republic Insurance Company of Canada	\$ 1,069.74	\$ 1,069.74
Northbridge General Insurance Corporation	\$ 10,432.20	
Northbridge Personal Insurance Corporation	\$ 436.98	
Genworth Financial Mortgage Insurance Company Canada	\$ 3,387.07	\$ 3,387.07
CAA Insurance Company (Ontario)	\$ 1,904.06	
Waterloo Insurance Company	\$ 1,776.02	\$ 1,776.02
Coachman Insurance Company	\$ -	
Everest Insurance Company of Canada	\$ 317.06	\$ 317.06
Zenith Insurance Company	\$ 187.32	
Perth Insurance Company	\$ 56.57	\$ 56.57
Aviva General Insurance Company	\$ 5,824.31	
Canassurance compagnie d'assurance	\$ 736.42	
Temple Insurance Company	\$ 1,477.59	
Lawyers' Professional Indemnity Company	\$ -	
Ascentus Insurance Ltd.	\$ -	
Trans Global Insurance Company	\$ 19.99	\$ 19.99
Promutuel de L'Estuaire, Société d'ass. Générale	\$ 5,605.48	\$ -
The Insurance Company of Prince Edward Island	\$ 3,294.59	\$ 3,294.59
T.H.E. Insurance Company	\$ 1.02	
XL Insurance Company Limited	\$ -	
National Liability & Fire Insurance Company	\$ 252.02	\$ 252.02
Pafco Insurance Company	\$ 896.31	\$ 896.31
Industrial-Alliance Pacific General Insurance Corporation	\$ 3,668.90	\$ 3,668.90
Petline Insurance	\$ 266.59	
Allianz Global Risks US Insurance Company	\$ 1,200.84	
Omega General Insurance Company	\$ 272.69	\$ 272.69
FCT Insurance Company Ltd.	\$ 1,135.12	\$ 1,135.12
Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur	\$ 122.96	
Canadian Farm Insurance Corp.	\$ 0.68	
Jewelers Mutual Insurance Company	\$ 42.68	\$ 42.68
L'Unique assurances générales inc.	\$ 1.35	\$ 1.35
Trisura Guarantee Insurance Company	\$ 1,165.95	\$ 1,165.95
Electric Insurance Company	\$ 15.58	\$ 15.58
Canada Guaranty Mortgage Insurance Company	\$ 1,156.80	
Berkley Insurance Company	\$ 121.27	\$ 121.27
Fenchurch General Insurance Company	\$ 7.11	\$ 7.11
Associated Electric & Gas Insurance Services Limited	\$ 248.30	\$ 248.30
Triton Insurance Company	\$ 837.71	
AXIS Reinsurance Company (Canadian Branch)	\$ 617.19	
Healthcare Insurance Reciprocal of Canada	\$ 28.12	
Allied World Specialty Insurance	\$ 242.54	
Unica Insurance	\$ 0.34	\$ 0.34
International Insurance Company of Hannover Ltd.	\$ 452.90	\$ 452.90
DAS Legal Protection Insurance Company Limited	\$ -	
Groupama S.A.	\$ -	

Compagnie	Montant Cotisation	Montanat payé
HDI Global SD Canada	\$ 201.55	\$ 201.55
Canadian Egg Industry Reciprocal Alliance (CEIRA)	\$ 54.20	
Arch Insurance Canada Ltd	\$ 516.24	
Millennium Insurance Corporation	\$ 453.24	\$ 453.24
Orion Travel Insurance Company	\$ 248.64	\$ 248.64
AXA Art Insurance Corporation	\$ -	
Ironshore Insurance Ltd.	\$ 56.57	\$ 56.57
Starr Insurance and Reinsurance Limited	\$ 94.17	
GMS Insurance Inc.	\$ 143.29	\$ 143.29
Certas Home and Auto Insurance Company	\$ 16,388.27	
Technology Insurance Company, Inc	\$ -	
XL Specialty Insurance	\$ 975.57	\$ 975.57
SCOR Insurance	\$ 202.91	
AXA Insurane Company	\$ 15.58	
<u>Atradius Credito y Caucion, S.A. de Seguros y Reaseguros</u>	\$ 2.37	\$ 2.37
<u>Carleton-Fundy Mutual Insurance</u>	\$ 2,009.75	